

TEMPETE CIARAN, et après ?

Intervention sur les arbres tombés sur des chemins ruraux ou de promenade.

A la suite de la tempête Ciaran, les services municipaux sont intervenus dans l'urgence pour tronçonner des arbres et de la végétation tombés sur les voies publiques et qui bloquaient la circulation ou la rendaient dangereuse.

Les arbres qui entravent les chemins ruraux ou de promenade doivent être évacués par les particuliers à qui ils appartiennent ce, dans un délai raisonnable.

Et s'il existe un doute, l'arbre appartient au terrain sur lequel les racines étaient implantées !

De nombreuses entreprises font de l'élagage dans le secteur, elles sont référencées sur les pages jaunes...



NE PRENEZ PAS DE RISQUES
Nous vous demandons pour votre sécurité de ne pas intervenir sur les arbres du domaine public. Beaucoup restent dangereux à l'heure actuelle. Une expertise a été effectuée et certains seront traités par des professionnels.



Les solutions pour le bois d'œuvre :

Si ces arbres ne sont pas gênants ou à risque, il convient de ne pas se précipiter pour les faire enlever, les céder ou les vendre.

Techniquement on a du temps pour exploiter ces bois (jusqu'à 1 an voire davantage pour les chênes et châtaigniers).

Il apparaît judicieux d'établir un diagnostic simple de ces arbres pour organiser leur exploitation dans les meilleures conditions ; voici une méthode d'auto-diagnostic rapide :

- L'arbre fait moins de 30 cm de diamètre : valorisation en bois énergie (pas de valorisation possible en bois d'œuvre)
- L'arbre fait 30 cm ou plus de diamètre, cet arbre pourrait être scié pour faire du bois d'œuvre à **condition** :
- D'être relativement droit (rectitude par tronçon de 2 mètres minimum)
- De ne pas être trop chargé en nœuds en particulier sur la partie basse (diamètre des branches de 15 cm par tronçon de 2 mètres maximum)

Voici la procédure que nous vous proposons :

- Renseigner et transmettre par mail à foret-bois@pays-de-brest.fr la fiche présentant les caractéristiques des bois de qualité tombés chez vous.

Si vos arbres ne correspondent pas, ou que vous qu'il s'agit plutôt de haies ou de végétation, il vous reste la possibilité de les faire débiter ou de le faire vous-même, pour du bois de chauffage, ou d'en faire du broyat pour enrichir la terre de vos jardins, de vos potagers ...

Ressources : <https://foretbois-paysdebrest.bzh/competences-locales>

AMIANTE

- Pour les petits volumes : mise à disposition des usagers (un sac par usager), à l'accueil du service déchets de la Communauté Lesneven Côte des Légendes, 12 Bd des Frères LUMIERE à LESNEVEN, de sacs gratuits spécifiques.

Les usagers apportent ensuite ces sacs à Guilers chez CETI /Les Recycleurs Bretons où leur prise en charge sera facturée.

- -Pour les gros volumes : prendre contact directement avec Les Recycleurs Bretons.



GRAVATS INERTES

Les déposer en déchèterie : celle de Lanveur ou celle de Lesneven



LES ASSURANCES

Catastrophe naturelle : la commune ne sera pas reconnue en état de catastrophe naturelle, la tempête subie dans la nuit du 1er au 2 novembre ne coche pas les critères mis en place par les Ministères.

Si vous avez besoin d'un justificatif météo, vous le trouverez sur le site de la station météorologique du Sémaphore de Brignogan (voir lien déjà envoyé)

Prenez des photos autant que possible.

BATIMENTS PUBLICS

Il y a encore de nombreux sites où la prudence est de mise. Si nous sommes habitués aux coups de vent en cette saison, quelques km/heures de vent peuvent suffire à finir de faire tomber des branches ou des tôles.



L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

Le site est dangereux et reste interdit d'approche. Un clocheton est tombé, les toitures sont endommagées, d'autres pierres de taille peuvent encore se décrocher. Nous attendons un diagnostic pour le clocher.

L'arrêté d'interdiction d'accès reste de mise.

HALLE DES SPORTS ET JOB BIHAN-POUDEC

Les réparations de la toiture des salles omnisports et Job BIHAN-POUDEC ont démarré. Nous espérons qu'elles seront terminées d'ici la fin du mois de novembre.

N'OUBLIEZ JAMAIS VOTRE SECURITE

Soyez prudents lorsque vous utilisez des tronçonneuses. Respecter les règles de sécurité,

- **Protégez-vous** : vêtements anti coupure, casque, visière, gants et chaussures de sécurité sont l'équipement à minima.
- **Vérifiez la direction de chute**, prévoyez un espace suffisant de repli pour vous, soyez vigilant jusqu'à la fin des opérations.
- **Attention à l'usage des échelles** : leur positionnement comme le sol doivent être stables, leur inclinaison ne doit pas vous mettre en danger, installez-vous confortablement pour travailler, n'allez pas jusqu'au point de fatigue

Pensez à faire appel à des professionnels.

